

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

EXTRAIT du procès-verbal de la 84e Assemblée départementale régulière de l'École des médias de l'Université du Québec à Montréal, tenue le jeudi, 28 janvier 2016, à 13 heures 30, à la salle J-1060 du pavillon Judith-Jasmin, à Montréal.

---

Réaction de l'école des médias à la grève du SÉTUE et ses conséquences

RÉSOLUTION 2016-EDM-709

ATTENDU la grève illimitée déclenchée par les employées, employés membres du SÉTUE le lundi 7 décembre 2015;

ATTENDU que les tâches exercées par les membres du SÉTUE sont indispensables au bon fonctionnement des activités de recherche, de création et d'enseignement de l'Université;

ATTENDU la surcharge de travail impossible à assumer par les professeures, professeurs dans la période de temps imposée par la direction;

ATTENDU l'impossibilité de mener les recherches et les projets de création subventionnés à l'intérieur des périodes fixées par les organismes subventionnaires ou lors des contrats établis;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par André Mondoux, appuyé par Margot Ricard, que l'Assemblée départementale de l'École des médias :

EXIGE une prolongation d'une période indéterminée pour la remise des notes de la session d'automne 2015 pour les professeures et professeurs se trouvant dans l'impossibilité de les remettre aux dates fixées par la direction;

EXIGE de la direction qu'elle demande aux organismes subventionnaires un prolongement supplémentaire exceptionnel des périodes prévues pour l'utilisation des subventions et les rapports de recherche et de création;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, le 28 janvier 2016

---

Martin L'Abbé

Directeur de École des médias